

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU S.I.R.P. IKAS BIDEA

Séance du 7 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le sept du mois de juillet à 19 heures, le Conseil syndical du S.I.R.P. IKAS BIDEA, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'école publique de SAINT-PALAIS, sous la Présidence de Monsieur Bertrand AYCAGUER.

PRESENTS : M. Jean Louis CHOHOBIGARAT, Mme Marie Hélène SERRES, Mme Monique SAUBUSSE-LACLAU, M. Bertrand AYCAGUER, M. Arnaud ETCHEPAREBORDE, membres titulaires,
Mme Louissette DUBLANC-URRUTY membre non titulaire.

ABSENTS : M. Jean Marc BONZOM, excusé (n'ayant pas reçu la convocation)

Le conseil syndical a donné son accord à l'unanimité des membres présents concernant les points suivants :

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Un exemplaire de projet du budget 2020 est remis à chaque membre du conseil syndical.

Le président procède à la présentation du budget primitif du Syndicat, et à la lecture des dépenses et recettes prévues en fonctionnement et en investissement par postes comptables.

Le budget primitif 2020 est voté à l'unanimité des membres présents, et s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- pour la section de fonctionnement : 316 470,15 € ;
- pour la section d'investissement : 6 265,20 €.

- INDEMNITES DES ELUS

Le président propose de voter le montant des indemnités des président et vice-président, en reconduisant le montant à l'identique du mandat précédent.

- ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES

La Commission de surendettement de la Banque de France a notifié à la perception une décision de Rétablissement Personnel sans Liquidation pour le dossier d'une famille. Elle préconise l'effacement de la dette arrêtée au 31/01/2020 et qui s'élève à 3 896.95€. Cette famille devra s'acquitter des dettes courantes dues à partir du 01/02/2020.

- **PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES**

Le président fait le point sur les participations des communes. Il est constaté que de nombreuses communes hors R.P.I. ne participent pas financièrement aux frais de scolarité pour les enfants domiciliés dans leur commune.

Il propose de créer une convention, qui serait proposée aux communes ne participant pas aux frais de scolarité. Celle-ci les engagerait à participer financièrement selon un accord prédéfini.

Il présente également le tableau annuel 2019 des frais de fonctionnement qui sera transmis aux communes.

- **PRIME COVID 19 AU PERSONNEL**

Le conseil syndical étudie la demande de prime exceptionnelle qui peut être versée aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif pour faire face à l'épidémie et assurer la continuité des services publics.

Il est décidé d'accorder une prime proportionnelle aux différentes périodes de présence des agents (16/03 au 07/05, 11/05 au 22/06).

Le montant de la prime pour chaque agent sera déterminé par arrêté.

- **QUESTIONS DIVERSES.**

- CANTINE : un point est fait sur les impayés, ils sont non négligeables malgré des relances régulières.
- INSCRIPTIONS SCOLAIRES : le président présente les différentes demandes d'inscription pour la prochaine rentrée scolaire. Un courrier a été envoyé aux mairies du domicile des familles pour leur demander la participation financière, leur réponse est attendue.
- EQUIPEMENT NUMERIQUE : Un dossier de demande de subvention « Appel à projets label écoles numériques 2020 » est demandé à l'Académie de BORDEAUX. L'aide devrait être de 50 %. Plusieurs devis ont été demandés, auprès de LIGUE 1FORMATIQUE, EUSKAL INFORMATIKA, avec la participation de COLLECTIVITES SERVICES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.